

CERTIFICAT D'EXAMEN UE DE TYPE
EU TYPE EXAMINATION CERTIFICATE

N° LNE - 34160 rév. 1 du 28 avril 2020

Modifie le certificat 34160-0

Délivré par : **Laboratoire national de métrologie et d'essais**
Issued by

En application : **Directive 2014/31/UE, Module B**
In accordance with **Directive 2014/31/EU, Module B**

Fabricant : **ADEMI PESAGE - rue Ampère ZI La Bergerie BP 35**
Manufacturer **FRANCE 49280 LA SEGUINIÈRE**

Mandataire : **ADEMI PESAGE - Rue Ampère - ZI La Bergerie - BP 35 - FRA 49280 LA SEGUINIÈRE**
Authorized representative

Concernant : **Un instrument de pesage à fonctionnement non automatique, type ADI-xxx non destiné à la vente**
In respect of **directe au public.**

A non automatic weighing instrument, type ADI-xxx not intended for direct sales to the public.

Caractéristiques : **Classes III et IIII.**
Characteristics **Les autres caractéristiques sont décrites en annexe.**

Accuracy class III and IIII.
The other characteristics are given in the annex.

Valable jusqu'au : **27 avril 2030**
Valid until **April 27th, 2030**

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 5 page(s).
Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire national de métrologie et d'essais sous la référence de dossier DCF/22/P199896

The principal characteristics, approval conditions are set out in the appendix hereto, which forms part of the approval documents and consists of 5 page(s).
All the plans, schematic diagrams and documentations are recorded by Laboratoire national de métrologie et d'essais under reference file DCF/22/P199896



Accréditation n°5-0012
Liste des sites accrédités
et portée disponible sur
www.cofrac.fr



Pour le Directeur Général
On behalf of the General Director

Responsable du Département Certification
Instrumentation

Head of the Instrumentation Certification Department

Laboratoire national de métrologie et d'essais • Etablissement public à caractère industriel et commercial
Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37
info@lne.fr • lne.fr • RCS Paris 313 320 244 - NAF : 7120B - TVA : FR 92 313 320 244

Annexe au certificat d'examen UE de type n° LNE-34160 rév. 1

Historique des révisions

La dernière révision synthétise toutes les précédentes révisions.

N° DE RÉVISION	MODIFICATION PAR RAPPORT À LA RÉVISION PRÉCÉDENTE
0 du 13/04/2018	Certificat initial
1	Ajout de modules indicateurs et de cellules de pesée

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type ADI-xxx (où xxx est le type du dispositif indicateur) sont des instruments électroniques, à équilibre automatique, à indication numérique, avec ou sans leviers, destinés aux usages réglementés prévus à l'article 6 du Décret n° 2016-469 du 9 juin 2016, qui a transposé dans le droit français la Directive 2014/31/UE.

Les instruments de portée maximale inférieure ou égale à 100 kg ne sont pas destinés à la vente directe au public.

Toutes les propriétés de ces instruments, qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la Norme Européenne EN 45501 : 2015 et au guide WELMEC 2.4 qui sont pris comme référentiels.

1. Description fonctionnelle

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique ADI-xxx sont constitués de trois modules.

A – Un dispositif indicateur (pouvant être constitué d'association de modules) pour cellule de pesée à sortie analogique ou numérique compatible, choisi parmi ceux indiqués dans le tableau suivant :

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT	
ADN Pesage	MS300	LNE-13247	
ARPEGE MASTER K	IDe	LNE 15649	
AVERY WEIGH TRONIX	HL265	DELTA DK 0199.41	
	ZM301/ZM303/ZM305/ZQ375	0200-NAWI-05468	NMO GB-1446
	ZM201 series	0200-NAWI-05470	NMO GB-1483
	ZM205 series	NMO GB-1483	
	ZM401/ZM405	0200-NAWI-05471	NMO GB-1541
	ZM510	0200-NAWI-05473	NMO GB-1576
	ZK830	0200-NAWI-05474	NMO GB-1446
	ZK840	0200-NAWI-05475	
	ZM205 BAGAGE WEIGHER	0200-NAWI-05862	
DINI ARGEO s.r.l.	3590E, CPWE, DFW, DGT	0200-WL-05741	NMO GB-1461
GIROPES	G14xx	162127001	
MARQUES	BM1000 series/BM1000P series	TC11529	
PACK'REALISATIONS	MicroPACK'R	LNE-17930	

Annexe au certificat d'examen UE de type n° LNE-34160 rév. 1

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT	
RADWAG Zakład Mechaniki Precyzyjnej	PUE C32	PL CO 01/17	
	PUE C/31, PUE C/31 H, PUE C/31 S, PUE C/31 H/EX	CMI ZR 128/06-0050	
	PUE C315	ZR 128/18-0181	
	PUE HX5.EX	TC11120	
	PUE HX7	ZR 128/19-0202	
	PUE 7.1	CMI ZR 128/15-0115	
	PUE HY10	CMI ZR 128/15-0121	
SYSTEC	IT1/IT3	TC 8796	
	IT2000M	TC 8564	
	IT1000	D09-04.32	
	IT8000/IT8000Ex	D09-02.27	
	IT3000	D09-02.03	
	IT3000Ex	D09-07.44	
	ITx000 (E, ET, M)	TC 8477	
SOEHNLE	3035, 3035 AWI	TC 8691	
	3010, 3015	TC 11049	
SCAIME	IPE50	UCM 06/004-B	
	IPC50	UCM 03/007-B	
	IPE100	UCM 09/007-B	
	IPE50, IPC et IPE100	NMO GB-1474	
	IPE100/ IPC/IPE50	0200-WL-07555	
	eNod4 WT	LNE-33370	
	Module unité de traitement type eNod3 associé à	LNE-17362	
	Tout dispositif terminal compatible faisant l'objet d'un certificat délivré par un organisme notifié pour l'examen UE de type en application de la directive 2014/31/UE		
	Module unité de traitement type eNod4 associé à	LNE-33369	
	Tout dispositif terminal compatible faisant l'objet d'un certificat délivré par un organisme notifié pour l'examen UE de type en application de la directive 2014/31/UE		
SOCIETA'COOPERAT IVA BILANCIAI	DD1050, DD1050i, DD2050, DD2060X series	TC11560	NMO GB-1445
	D70ES	NMI TC11087	
	D400/D410, D800, D430, D450, SELF80	UCM 00/008 B	
	D70	UCM 04/011-B	
	DD700/DD700I/DD700IC	TC11501	NMO GB-1531
	DD1010, DD1010i, DD1010ic, DD1010h, DD1010ih, DD1010ich, DD1010flynet, DD1010i flynet, DD1010ic flynet, DD1010h flynet, DD1010ih flynet, DD1010ich flynet	TC11503	NMO GB-1471

Annexe au certificat d'examen UE de type n° LNE-34160 rév. 1

Les caractéristiques et les différentes fonctions d'un logiciel, d'un dispositif terminal ou d'un module unité de traitement de données (analogiques ou numériques) sont décrites dans son certificat.

B - Un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par une ou plusieurs cellules de pesée identique(s), à sortie analogique ou numérique (voir plus de détails ci-après, pour l'association aux dispositifs récepteurs de charge et les conditions).

C - Un dispositif récepteur de charge pouvant être d'un type décrit ci-après.

C.1 - Soit un dispositif récepteur de charge avec ou sans levier, équipé de cellule(s) de pesée à **sortie analogique**, considéré comme **classique et non critique** et dont la transmission de la charge est réalisée selon l'un des montages de cellule de pesée, figurant dans le guide WELMEC 2.4.

Dans ce cas, toute(s) cellule(s) de pesée peut (peuvent) être utilisée(s) sous couvert de ce certificat d'approbation CE de type pour les dispositifs récepteurs de charge considérés comme classiques et non critiques (cf. guide WELMEC 2.4), sous réserve que les conditions suivantes soient satisfaites :

1. Il existe, pour cette cellule de pesée, un certificat OIML de conformité (R60) ou un certificat (EN 45501) délivré par un organisme notifié pour l'examen UE de type prévu par la directive 2014/31/UE.
2. Le certificat contient les types de cellules de pesée et les données sur les cellules de pesée nécessaires pour remplir la déclaration de compatibilité des modules du fabricant, ainsi que toute exigence particulière de montage. Une cellule de pesée marquée NH n'est pas autorisée.
3. La compatibilité des cellules de pesée et de l'indicateur est établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant à l'annexe F de la norme EN 45501, lors de la vérification du produit ou de la déclaration UE de conformité au type.
4. Le dispositif transmetteur de charge doit être conforme à l'un des exemples présentés dans le guide WELMEC concernant les cellules de pesée.

C.2 - Soit un dispositif récepteur de charge de conception **classique et non critique** équipé de cellules de pesée à **sortie numérique** choisies parmi celles indiquées dans le tableau suivant et associées à un dispositif indicateur compatible :

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT	INDICATEURS ASSOCIÉS
SCAIME	CB50X-DL	NMi TC 7078	DINI ARGEO 3590E, CPWE, DFW, DGT SCAIME type IPE50, IPC, IPE100
SOCIETA' COOPERATIVA BILANCIAI	CPD-M	OIML R60/2000-GB1-05.06 et UCM 00-002-F	SOCIETA' COOPERATIVA BILANCIAI types : D700 / DD7001 / DD700IC / D400 / D410 / D800 / D450 / SELF80 / DD1010 / DD1010I / DD1010IC / DD1010H / DD1010IH / DD1010ICH
DINI ARGEO	RCD	TC7547	DINI ARGEO 3590E, CPWE, DFW, DGT
RICE LAKE WEIGHING SYSTEMS	RL5416D	TC 11637	
FLINTEC	RC3Dv2	TC6586	
SENSOCAR	SP-D	E-02-02-C02 A5	
	CS-D	E-16-02-C01 A1	
ARPEGE MASTER K	CPFN-A	NMi TC6981	ARPEGE MASTER K type IDe

Les caractéristiques et les différentes fonctions des cellules de pesée à sortie numérique sont décrites dans leur certificat.

Annexe au certificat d'examen UE de type n° LNE-34160 rév. 1

2. Données techniques - Caractéristiques métrologiques

Classe de précision	:	 ou 
Portée maximale (Max)	:	Compatible avec les modules utilisés
Nombre maximal (n ou n_i) d'échelons	:	n ou $n_i \leq$ nombre d'échelons de vérification mentionnés dans les certificats des modules associés

Les caractéristiques doivent être telles que tous les critères de compatibilité des modules prévus dans l'annexe F de la norme EN 45501 sont respectés.

3. Conditions particulières de construction

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type ADI-xxx dont le récepteur de charge est muni de **leviers**, peuvent être équipés, en option, d'un dispositif indicateur faisant partie d'un dispositif mesureur de charge à romaine. Dans ce cas, le fonctionnement simultané des deux dispositifs indicateurs est rendu impossible.

4. Interfaces

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type ADI-xxx peuvent être connectés à tout dispositif périphérique compatible. Les interfaces sont décrites dans le certificat du module concerné.

5. Conditions particulières de vérification

Outre les dispositions prévues ci-dessus pour l'acceptation générale de(s) cellule(s) de pesée à sortie analogique dans les dispositifs récepteurs de charge classiques, les caractéristiques de l'instrument doivent être telles que tous les critères de compatibilité des modules prévus dans l'annexe F de la norme EN 45501 soient respectés. La preuve doit être établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans citée ci-dessus l'annexe F de la norme EN 45501, lors de la vérification du produit ou de la déclaration UE de conformité au type.

Les exigences spécifiques décrites dans le ou les certificat(s) des modules doivent être satisfaites et vérifiées.

6. Sécurisation et scellement

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur, une marque doit être apposée sur les scellements prévus à cet effet : la description des dispositifs de scellement figure dans le(s) certificat(s) du ou des modules concernés.

L'association entre l'indicateur et la ou les cellules de pesée des instruments doit être sécurisée.

Cette sécurisation peut être réalisée par :

- scellement physique des connecteurs ou d'une partie empêchant l'accès au connecteur, ou
- scellement logiciel des cellules de pesée à sortie numérique (le remplacement d'une cellule entraîne le bris du scellement logiciel), ou
- apposition d'étiquettes sur l'indicateur et sur une partie non amovible du récepteur de charge permettant une référence croisée entre ces modules. Ces étiquettes portent le numéro de série du module associé et sont destructibles par arrachement ou sécurisées par une marque de scellement.

Pour les instruments ne mettant pas en œuvre un scellement logiciel des cellules numériques, l'association entre le récepteur de charge et le(s) cellule(s) doit également être sécurisée, par :

- la mise en œuvre d'un scellement entre le récepteur et le(s) cellule(s), ou
- la présence d'une boîte de raccordement protégée par scellement.

Les scellements physiques sont constitués d'une pastille de plomb ou de tout autre matériau adéquat assurant la même fonction ou d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

Annexe au certificat d'examen UE de type n° LNE-34160 rév. 1

La marque devant figurer sur les scellements peut être :

- soit la marque du constructeur stipulée dans un système qualité approuvé par un organisme notifié (Annexe II, point 2 – module D de la directive 2014/31/UE et arrêté 09 juin 2016 annexe XIV, point 2) ;
- soit une marque légale dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace Economique Européen.

7. Marquages et inscriptions

La plaque d'identification des instruments de pesage à fonctionnement non automatique type ADI-xxx , porte au moins les indications suivantes :

- le nom du fabricant,
- le nom du type,
- le numéro de série de l'instrument,
- les caractéristiques métrologiques,
- la classe de précision,
- le numéro du présent certificat.

Cette plaque est constituée soit d'un support permettant l'apposition d'une marque de scellement, soit d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

En outre, dans le cas où l'instrument englobe des modules dont le certificat mentionne une étiquette ou un affichage spécifique, ceci doit être respecté.

L'instrument type ADI-xxx doit également porter la raison sociale ou la marque déposée et l'adresse postale à laquelle le fabricant peut être contacté. Ces indications peuvent figurer sur la plaque d'identification ou sur un autre support adéquat.

8. Remarques

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type ADI-xxx, peuvent être commercialisés sous des appellations commerciales différentes, avec des présentations qui diffèrent exclusivement par la décoration.

9. Documentation

La documentation technique est déposée au LNE sous la référence P199896.